

COMPTE RENDU DE LA REUNION
Conseil municipal de la Commune de
Challes-les-Eaux (Savoie)
Du Lundi 9 novembre 2015
A 20 h 00

L'an deux mille quinze et le neuf du mois de novembre, les Conseillers municipaux de la Commune de Challes-les-Eaux, convoqués le trois novembre deux mille quinze, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Daniel GROSJEAN, Maire de Challes-Les-Eaux.

Vingt-neuf conseillers sont en exercice.

A l'ouverture de la séance, à vingt heures,

Etaient présents :

Daniel GROSJEAN, Pascal AVRY, Bernard BILLARD, Jean-Claude CLANET, Sandrine CHUZEVILLE, Danièle D'AGOSTIN, Françoise DELACHAT, Patrick ESTEVE, Jeanne EXCOFFON, Gérard GAYET, Ginette GRUNENWALD, James HALLAY, Jean-Yves JACQUIER, Marie-Christine LOPEZ, Antoinette MÉLÉ, Maurice MEUNIER, Claude MULLER, Laurent NADAUD, Colette PALHEC-PETIT, Jean-Pierre PASSIN, Solange PLAISANCE, Gisèle PLUOT, Josette REMY, Yves THEVENOT.

Absentes : Véronique ABOUDRAR et Chrystel DI MEO-GUIGON.

Pouvoirs :

Julien DONZEL donne pouvoir à Josette REMY
Thierry DORDOLO donne pouvoir à Danièle D'AGOSTIN
Richard ETEOCLE donne pouvoir à Jean-Claude CLANET

Présents : 24

Absents : 2

Pouvoirs : 3

Votants : 29

Le Conseil municipal valide à l'unanimité le compte rendu du Conseil municipal du 21 octobre 2015.

Mme Danièle D'AGOSTIN est élue secrétaire de séance.

Jeunesse Vie associative et Sport (Danièle D'AGOSTIN)

DCM 20151109 01 Projet d'extension de la salle polyvalente - Construction d'une salle festive culturelle et sportive : Choix de l'architecte

Mme Danièle D'AGOSTIN, adjointe à la jeunesse vie associative et sportive rappelle aux conseillers municipaux le projet de création d'un espace culturel, associatif, dojo en extension sud de la salle polyvalente actuelle avec mutualisation des espaces communs et mise en valeur du site.

Une procédure de concours a été lancée avec publication dans le JOUE et le BOAMP (BOAMP envoi et parution le 18/05/15 annonce n° 2015_138 ; JOUE envoi le 18/05/15 et parution le 21/05/15 annonce n° 2015/S097-176146) et mise en ligne du dossier de consultation des entreprises le 18/05/15 sur la plateforme de dématérialisation www.marches-publics.info .

Cette procédure de concours restreint va permettre d'attribuer la mission de maîtrise d'œuvre.

Conformément aux articles 25 et 22 du Code des Marchés Publics (CMP), la commune de Challes-les-Eaux a fixé par délibération en date du 4 mars 2015 la composition du jury pour le concours de maîtrise d'œuvre relative au projet de construction d'une salle festive culturelle et sportive.

Trois étapes vont se succéder :

1^{ère} étape

L'ensemble des membres du jury a été convoqué par courrier en date du 17 juin 2015.

Le jury s'est réuni le 29 juin 2015 à 9 heures en mairie pour effectuer l'examen et le classement des 74 candidatures. A l'issue de cette réunion 4 candidats ont été sélectionnés.

2nd étape

Le lundi 24 août 2015 à 9 heures les 4 équipes ont été reçues en mairie, au programme visite du site pendant une heure puis retour en mairie afin d'échanger et d'expliquer le programme défini par la commune.

Les caractéristiques principales du programme de l'opération sont les suivantes :

- En extension d'une salle polyvalente et en proximité d'une zone résidentielle.
- La ville envisage donc un équipement à vocation principalement culturelle, associative et sportive comportant : une salle culturelle pouvant accueillir 300 personnes en places assises, un dojo et deux salles associatives dont une destinée à abriter des activités artistiques salissantes.
- adéquation du projet avec l'enveloppe prévisionnelle affectée par le maître de l'ouvrage (cf. notamment le tableau des surfaces)
- le coût global du projet

Ainsi, au travers des dimensions architecturales et urbanistiques qui seront mises en œuvre pour l'extension mais aussi par une approche qualitative des aménagements connexes les élus de Challes-les-Eaux souhaitent :

- x Préserver l'identité et mettre en valeur l'architecture du bâtiment d'origine.
- x Améliorer la lecture de l'entrée d'un espace de sport, de culture et de loisir.
- x Améliorer l'accès au camping pour les camping-cars et caravanes.
- x Améliorer l'identification du camping.
- x Évincer les voitures ventouses de l'entrée du camping.
- x Préserver les places de stationnement de la salle existante.
- x Préserver au mieux le filtre constitué par les arbres de la parcelle 995.
- x Préserver l'écoulement des eaux du nant des Culées.
- x Constituer un parvis desservant l'accueil des équipements.

Le détail du programme a été remis à chaque membre du jury lors de la 1^{ère} réunion. La surface utile totale du bâtiment à construire est estimée à $\pm 1200 \text{ m}^2$.

L'enveloppe financière prévisionnelle des travaux est fixée à 3 000 000 euros HT.

3^{ème} étape

L'ensemble des membres du jury a été convoqué par courrier en date du 29 septembre 2015.

Le jury s'est réuni le 30 octobre 2015 à 9 heures en mairie pour effectuer l'examen et le classement des projets remis par les 4 candidats sélectionnés.

Le respect de l'anonymat a été vérifié par Maître ANTHOINE Nathalie huissier de justice à Chambéry. Elle a identifié les projets par des codes couleurs : Bleu / Jaune / Rouge / Vert

Mme Danièle D'AGOSTIN met à disposition des élus les planches des quatre projets, les films prévus au concours sont diffusés à l'issue de la consultation des projets. Des discussions sont engagées avec les élus.

Mme Danièle D'AGOSTIN précise que tous les projets ont répondu au cahier des charges.

M. Claude MULLER précise que le projet bleu impact l'entrée du camping.

M. Maurice MEUNIER précise que la salle culturelle est aussi une salle festive. Concernant le projet rouge la salle est avant tout une salle culturelle, tournée vers l'intérieur et non pas une salle festive.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du classement des projets et de la levée de l'anonymat.

- Projet vert : 1^{er} **Agence d'architectures Nicolas Guillot**
- Projet jaune : 2nd **EURL JF WOLFF**
- Projet rouge : 3^{ème} **Antonio Virga Architecte**
- Projet bleu : 4^{ème} **Inextenso Kopac Girard**

Il précise également que le jury s'est prononcé favorablement au versement de l'intégralité de l'indemnité prévue dans l'avis d'appel à concurrence soit 11 000 € HT à chacun des candidats.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Abstentions :	0
Contre :	0
Pour :	27

- **APPROUVE** le choix du jury, à savoir le projet présenté par l'Agence d'architecture Nicolas GUILLOT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser l'indemnité de 11 000 € aux candidats non retenus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre ainsi que toute pièce afférente au dossier

QUESTIONS DIVERSES

Informations au Conseil Municipal

- S'inscrire pour les permanences des élections régionales des dimanches 6 et 13 décembre 2015
- Du 12 novembre au 5 décembre La nature sculptée de la plasticienne ANKH
- Du 25 au 28 novembre 2015 la semaine napoléonienne conférences et projection au cinéma

Le prochain conseil municipal est prévu le 9 décembre 2015.

Séance levée à 21h25.

La secrétaire de séance,

Danièle D'AGOSTIN

